



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE

BONUS VELO

PRIME À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Ce formulaire doit être complété, imprimé, signé puis envoyé par courrier ou par mail à la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises à l'adresse suivante :

**Communauté de Communes
Des Crêtes Préardennaises
Rue de la Prairie
08430 POIX TERRON
ou
rebecca.bourrut@lescrettes.fr**

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE

Cadre réservé à l'administration

Numéro de dossier :

DEMANDEUR

Civilité * : Mme M.

Nom d'usage * : _____

Nom de naissance * : _____

Prénom * : _____

Né(e) le * :

CONTACT

Courriel de contact : _____

Numéro de téléphone :

ADRESSE

N° d'appartement / étage : _____

Entrée / Bâtiment / Immeuble : _____

Numéro : _____

Rue ou voie : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal * :

Commune * : _____

INFORMATION SUR LE VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

N° facture *	Date facture *	Date commande (si différente date facture)	Prix TTC en euros *
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

* : champs obligatoires



BONUS VÉLO

Prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique

ATTESTATION SUR L'HONNEUR ET SIGNATURE

Je certifie sur l'honneur que (cases à cocher) :

- Le cycle est un modèle neuf à assistance électrique *
- Le cycle n'utilise pas de batterie au plomb *
- Ma cotisation d'impôt sur le revenu de l'année précédant l'acquisition du cycle est nulle *
- Je m'engage, pour une durée d'un an à compter de la date de facturation du cycle à pédalage assisté, à ne pas le revendre et à fournir la preuve à la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, sur simple demande de sa part, de la possession du cycle *
- Je ne bénéficie que d'une seule aide au titre du présent dispositif (demande de complément possible de l'Etat dans le cadre du programme « BONUS Vélo ») *
- Je joins à ma demande les pièces justificatives précisées dans la notice *

Je confirme l'exactitude des éléments portés sur la présente demande.

Signature du demandeur :

* : champs obligatoires

NOTICE / REGLEMENT

Textes de référence :

- Délibération n°C-16-04/19 du Conseil de Communauté du 10 Avril 2019 sur la mise en place d'un programme d'aide à l'acquisition de vélo électrique pour les particuliers en complément d'une aide de l'Etat.

• **Le formulaire**

Ce formulaire a pour objet de permettre à toute personne physique majeure de bénéficier de l'attribution d'une aide de la CCCPA en contrepartie de l'achat d'un cycle à pédalage assisté.

Le formulaire doit être complété, signé et envoyé par courrier ou email à la CCCPA citée en page 1, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires [cf. ci-après].

L'attestation sur l'honneur doit être complétée (cases cochées), signée et jointe au dossier.

Attention : la demande d'aide doit être formulée auprès de la CCCPA au plus tard dans les six mois suivant la date de facturation du cycle (cachet de la poste faisant foi).

• **Conditions à respecter pour bénéficier de l'aide**

Le cycle acquis doit répondre aux conditions suivantes :

- ✓ Être un cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route (cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique **d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt**, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25km/ h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler),
- ✓ Être acquis par **une personne physique majeure** justifiant d'un **domicile sur la CCCPA** et d'une **cotisation d'impôt sur le revenu de l'année précédant l'acquisition du cycle nulle**,
- ✓ Être **neuf**,
- ✓ **Ne pas utiliser de batterie au plomb**
- ✓ **Ne pas être cédé** par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition.

Une personne physique ne peut en bénéficier qu'une fois, quel que soit le nombre de cycles à pédalage assistés neufs qu'elle acquiert.

En cas de non-respect des conditions énoncées précédemment, le bénéficiaire de l'aide restitue le montant de l'aide dans les trois mois suivant la cession.

NOTICE / REGLEMENT

• Pièces justificatives à joindre avec le formulaire de demande

Les pièces justificatives suivantes doivent être jointes au formulaire de demande :

- Copie recto – verso de la carte nationale d'identité, du passeport ou du titre de séjour, en cours de validité,
- Relevé d'identité bancaire ou postal du bénéficiaire
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois : facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile), avis d'imposition ou certificat de non – imposition, quittance d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement, titre de propriété ou quittance de loyer,
- Copie de la facture d'achat du cycle : la facture doit notamment mentionner votre nom, votre prénom, votre adresse, ainsi que les références et prix du cycle. La date d'acquisition indiquée sur la facture (généralement la date de la facture ou la date de commande si différente de la d'acquisition) doit être postérieure ou égale au 1^{er} octobre 2018,
- Copie de l'avis d'imposition de l'année précédant l'achat du cycle (exemple : pour un achat en mars 2019, fournir l'avis d'imposition de 2018 sur les revenus 2017). Toutes les pages de l'avis d'imposition doivent être transmises.

• Barème de l'aide

Le montant de l'aide est défini comme suit :

- 10% du coût d'acquisition toutes taxes comprises (hors options et accessoires)
- 100 euros

Exemples :

Montant du cycle TTC	Montant versé par la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises	Complément possible d'une aide de l'Etat
900 €	90 €	90 € (car ne doit pas être supérieur au montant de l'aide versée par la collectivité)
1 200 €	100 € (Plafond)	100 € (car ne doit pas être supérieur au montant de l'aide versée par la collectivité et plafond, toutes aides confondues, à 200 €) (Etat + Collectivité)

